



Règlement entrainement sur circuit

- 1- Ceci n'est pas une course, il est donc interdit de s'attendre sur la piste afin de se "tirer la bourre"
- 2- Il est interdit de circuler à plus de 5 véhicules sur la piste simultanément
- 3- Il est interdit de sortir de l'enceinte du circuit
- 4- Il est obligatoire de rouler au pas dans le parc pilote (en 1^{ère} et 10% d'accélération maxi)
- 5- Les pilotes ont interdiction de boire de 24h avant à pendant l'entrainement (contrôle avec alcotest sur la ligne de départ)
- 6- Les véhicules doivent être au minimum conforme au règlement Ufolep 2008
- 7- Si UN siège copilote est rajouté, il doit suivre la même réglementation que le siège pilote
- 8- Il est interdit de dépasser les 100dB en journée
- 9- Le bruit et les groupes électrogènes sont interdits à partir de minuit
- 10- Vous devez préserver le terrain de stationnement, ainsi que le circuit et son infrastructure
- 11- Si un accident survient lors de votre session, vous devez obligatoirement sortir de la piste
- 12- A tout moment le propriétaire du circuit ou les organisateurs peuvent exclure une ou la totalité des véhicules de l'entrainement sans devoir se justifier et sans être dans l'obligation de pratiquer un remboursement.
- 13- En cas de problèmes ou difficultés, les pilotes, copilotes et accompagnateurs déchargent de toute responsabilité l'association autocross-west.com et ses membres et dirigeants.
- 14- Pour votre sécurité, il est conseillé de détenir une licence Ufolep ou une assurance individuelle lors de cette sortie d'entrainement
- 15- L'association s'engage à prendre une assurance concernant la responsabilité civile des organisateurs et concurrents envers les tiers et la responsabilité civile des concurrents envers les passagers
- 16- Il n'y a aucune assurance concernant la responsabilité civile des organisateurs envers les concurrents, ni de responsabilité civile des Concurrents entre eux
- 17- Lors de votre départ du circuit, votre emplacement doit être propre et rangé
- 18- Chaque pilote devra faire au moins 30 minutes par jour au poste de commissaire de piste
- 19- Cet entrainement est privé, les propriétaires des véhicules seront responsables de ses accompagnateurs et pilotes
- 20- Cet entrainement est exclusivement réservé aux membres à jour de leurs cotisations de l'association Autocross-West.com